

L'INFOMA

L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture est un établissement public national à caractère administratif, établi sur deux sites : le siège de Lyon-Corbas et le centre de Nancy-Velaine.

Sa mission première est d'assurer la formation d'un certain nombre de catégories de personnels du ministère chargé de l'agriculture :

- la formation initiale des techniciens supérieurs, des secrétaires administratifs, des adjoints techniques ainsi qu'une session d'accueil des attachés nouvellement recrutés,
- la formation continue des agents du ministère.

Les formations de techniciens supérieurs sont également ouvertes à des auditeurs libres pour l'obtention d'un des quatre titres enregistrés au répertoire national de la certification professionnelle :

- technicien supérieur en technologie et économie du secteur agricole,
- technicien supérieur en contrôle des productions et transformations animales,
- technicien supérieur en technologie et économie des forêts et des milieux naturels,
- technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement.

CENTRE DE LYON-CORBAS

- Un centre spécialisé dans les formations aux politiques publiques agricoles et alimentaires avec 2 spécialités : techniques agricoles et vétérinaire
- Une équipe pluridisciplinaire composée de vétérinaires, ingénieurs et techniciens. La formation fait appel à près de 300 intervenants d'origines très variées : fonctionnaires des administrations centrales et déconcentrées (agriculture, environnement, justice...), personnels de l'enseignement supérieur (écoles vétérinaires, universités, lycées agricoles...), scientifiques et chercheurs (AFSSA, CEMAGREF...), représentants d'organisations et associations professionnelles agricoles, exploitants, formateurs privés et consultants.
- Des moyens pédagogiques : L'INFOMA Corbas dispose de nombreuses salles de cours et de travaux pratiques, ainsi que de salles informatiques reliées au réseau Intranet du Ministère chargé de l'agriculture et à Internet. Le centre de ressources offre les documentations générales et réglementaires utiles au déroulement de la formation.



Le centre de formation est situé au sud-est de l'agglomération lyonnaise, au cœur du pôle alimentaire de Corbas. Cette localisation permet d'organiser de nombreuses visites pédagogiques dans une région aux productions agricoles et agro-alimentaires variées. Elle permet également aux stagiaires de bénéficier des multiples loisirs et services offerts par la ville de Lyon.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION

DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE

L'AGRICULTURE

CENTRE DE LYON-CORBAS

16 rue du Vercors
69960 CORBAS
Tel – 04 72 28 93 00
Fax – 04 78 21 17 56

infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr
www.infoma.agriculture.gouv.fr

infoma



Devenez

**Technicien supérieur
des services du ministère
de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche**

spécialité

Vétérinaire

L'INFOMA est certifié ISO 9001 version 2008 pour la formation initiale et continue

LE MÉTIER

Le technicien supérieur des services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de la spécialité Vétérinaire est un fonctionnaire de catégorie B. Sa mission principale est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire (« de la fourche à la fourchette »). Dans ce cadre, il est investi de pouvoirs de police. Il exerce des missions de terrain au contact des professionnels ou des animaux, dans trois secteurs complémentaires :

- la sécurité sanitaire des aliments inspection sur le terrain des conditions de production, collecte, transformation, entreposage, transport ou distribution des denrées alimentaires d'origine animale,
- la santé et la protection animales : contrôle et application des mesures de police sanitaire et de prophylaxie des maladies animales contagieuses ayant un impact sanitaire et/ou économique, ainsi que de la réglementation en matière de bien-être animal,
- la protection de l'environnement : inspection des élevages et établissements agro-alimentaires visés par la nomenclature des installations classées, protection de l'environnement et de la faune sauvage.

LE RECRUTEMENT

Le recrutement des techniciens supérieurs des services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'effectue par concours national annuel, ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de la Communauté européenne (certains emplois étant néanmoins réservés aux ressortissants français),
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celui auquel donne accès la réussite au concours.

Ce concours est commun à 4 spécialités : techniques agricoles, génie rural, travaux forestiers, vétérinaire. A l'inscription, le candidat indique la spécialité au titre de laquelle il entend concourir. La formation rémunérée dure 2 années dont 17 mois en centre de formation et 7 mois de stages dans les services départementaux rattachés au ministère chargé de l'agriculture. Quelques places de cette formation sont ouvertes à des auditeurs libres payants.

LA FORMATION QUALIFIANTE

La formation rémunérée, d'une durée de 2 ans, comprend:

- Un enseignement théorique et pratique de 54 semaines dispensé principalement à Lyon-Corbas qui débute par une formation commune aux 4 spécialités de techniciens supérieurs, avant de s'individualiser par spécialité.
- Sciences de base: anatomie, physiologie, microbiologie, pathologie animale, écologie, économie agricole, zootechnie, génie des procédés agro-alimentaires ;
- Techniques professionnelles : communication, informatique, méthodes et techniques d'inspection ;
- Disciplines juridiques : droit constitutionnel, droit européen, droit administratif et droit pénal.
- des stages en entreprises et services.
- une période de formation appliquée.

En seconde année, le technicien stagiaire effectue une période de formation appliquée dans son futur service d'affectation. D'abord, il conduit une étude technique soutenue devant un jury. Il est ensuite évalué, par son chef de service, sur son travail, son insertion professionnelle et son comportement et sur son aptitude à exercer ses fonctions.

À l'issue de la formation, sous réserve de réussite à l'ensemble des évaluations certificatives, un titre de niveau III est délivré : technicien supérieur en contrôle des productions et transformations animales. Après reconnaissance de son aptitude, le technicien de la spécialité vétérinaire prend ses fonctions dans les services vétérinaires de l'Etat, le premier poste occupé lors de la titularisation est, le plus souvent, l'abattoir.

Renseignements sur les programmes des épreuves, les dates du concours et inscriptions :

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>
Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche
SG / SRH / SDDPRS
Bureau des Concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne — 75349 PARIS 07 SP
Tél. 01 49 55 53 99

LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le technicien des services du ministère chargé de l'agriculture peut accéder aux grades de technicien principal et de chef technicien. Il a la possibilité de devenir ingénieur par la promotion interne :

- Technicien stagiaire : Pendant sa formation, il perçoit un traitement (grade de base, 1^{er} échelon) et des indemnités de stage.

- Technicien supérieur : Titularisé dans ce grade après 2 ans de formation à l'INFOMA, ce grade comprend 13 échelons d'ancienneté avec une rémunération progressive.

- Technicien principal : Accès par voie de concours ou liste d'aptitude. Ce grade comprend 8 échelons avec une rémunération progressive.

- Chef technicien : Promotion par liste d'aptitude pour les techniciens principaux. Ce grade comprend 8 échelons avec une rémunération progressive.

LA REMUNERATION

- Salaire brut mensuel : de 1 403,18€* (Grade de base, 1er échelon) à 2 440,73€* (chef technicien, 8ème échelon),

- Primes annuelles : de 7 000 à 12 000 €* environ selon le grade,

- Indemnité de résidence de 1 % à 3 % du salaire brut en fonction de l'affectation géographique.

**(chiffres indicatifs 2008)*